



ÉCONOMIE 24/11/2010

EDF : l'ouverture, un sale coût ?

La loi libéralisant le marché de l'électricité doit être votée ce soir. Au risque de prix plus élevés.

Par GRÉGOIRE BISEAU

Attention, voilà un sujet atrocement technique, mais politiquement explosif, à cause des répercussions immédiates pour le porte-monnaie des Français. Et qui peut se résumer simplement : le prix de l'électricité va-t-il augmenter dans les prochaines années ? Et si oui, cette fameuse loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité), qui doit être votée ce soir en deuxième lecture, va-t-elle encourager cette hausse ? Oui, répond le Parti socialiste, qui lui a trouvé le sobriquet de «*loi d'augmentation des prix*». Bien sûr que non, réplique la majorité, sans pour autant nier que le prix de l'électricité risque de grimper (lire ci-contre).

Comment en est-on arrivé à cet imbroglio ? C'est une histoire longue et compliquée. Pour faire simple, la Commission européenne a depuis longtemps EDF dans son collimateur : sa position d'ex-monopole public et sa rente nucléaire - qui permet au gouvernement de fixer des tarifs régulés entre 20 et 30% moins chers que les prix du marché - agacent Bruxelles. Résultat : les tout petits concurrents du géant EDF ont toujours autant de mal à se faire une place sur le marché français. D'où la loi NOME qui va obliger EDF à vendre le quart de sa production d'électricité nucléaire à ses concurrents. A charge pour eux ensuite de la revendre aux entreprises, voire aux particuliers. Mais le principal enjeu de la loi ne sera pas dans le texte : c'est le prix de cet accès à l'énergie nucléaire (censé refléter uniquement le coût de revient d'EDF). Lequel sera fixé par décret, sans doute début 2011. Une décision qui devra revenir à Eric Besson, ministre de l'Industrie.